

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10+1
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: /

DOCUMENT AFFICHE DU 413 AU 19/3/26

80-2919

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars à 08h30, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 18 février 2026.

Etaient présents : Claude Nebon, Robert Nebon, René Eymery, Jean Pierre Martin, Jérôme Amouriq, Christel Gagliardo, Jean-François Tourres, Joël Reynier (Suppléant),

Etaient absents et représentés : Rémy Queyrel (Pouvoir donné à Jean-François Tourres), Nathalie Baille (Pouvoir donné à Christel Gagliardo), Gaël Pascal (Pouvoir donné à Jérôme Amouriq),

Assistaient sans voix délibérante : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable Administratif et Financier),

Secrétaire de séance : Robert Nebon,

Objet : Validation du Plan de Gestion des sécheresses

Monsieur le Président expose l'existence d'un arrêté interdépartemental, de sorte à assurer une coordination entre les arrêtés sécheresse départementale, et particulièrement lorsqu'un cours d'eau traverse plusieurs départements.

Monsieur le Président rappelle la possibilité qui existe, de produire un Plan de Gestion des sécheresses, interne à l'ASA, qui lui permet de ne pas être placée sous le coup des restrictions imposées par le Préfet, dans le cadre de l'arrêté sécheresse départementale, dès lors que les économies d'eau sont justifiées.

Monsieur le Président évoque l'intérêt de disposer de son propre Plan de Gestion des sécheresses, dans le sens où les restrictions à l'usage des eaux seront anticipées depuis plusieurs semaines par rapport aux décisions que prend Monsieur le Préfet, à l'échelle du département, puisque le Plan de Gestion des sécheresses interne, peut permettre d'utiliser des volumes d'eau à des moments où ils seraient perdus en raison d'interdictions (le jour), etc.

Monsieur le Président précise que l'étude a été produite avec plusieurs mois de retard avec les souhaits qu'avait exprimés la DDT 05, ceci en raison de la surcharge de travail pour le bureau et notamment les questions nouvelles qui se sont posées sur le glissement de terrain de la Combe de Bonne, les multiples dossiers de consultation que cela a entraîné, les réunions d'expertise, la liaison hydraulique Barret Trignons/conduite de Bonne, etc.

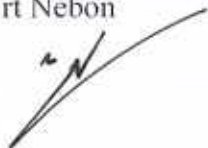
Il est apporté tous les détails sur ce Plan de Gestion des sécheresses.

Oùis cet exposé et après en avoir délibéré, les syndics à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Donnent un avis favorable au Plan de Gestion des sécheresses interne à l'ASA
- Souhaitent un retour favorable de la DDT, en vue d'exprimer l'approbation de ce document

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que ci-dessus.

Certifiée et rendue exécutoire,
Le Secrétaire de séance
Robert Nebon



Le Président
Claude Nebon

